



Sorties des eaux usées d'une maison

Par **SATO**, le **21/02/2011** à **06:54**

Bonjour,

nous sommes en train de contruire une maison individuelle, et notre contrat stipule que l'assainissement et le raccordement sont à notre charge et que (je cite le contrat) "l'évacuation des eaux usées des différents appareils sanitaires jusqu'au poit de sortie du bâtiment" est à la charge du constructeur.

Le problème vient de ces points de sortie du bâtiment puisque le constructeur nous soutient que les carotages de la dalle, dont ils résultent, sont à notre charge alors que nous etimons que faisant partie de la structure générale de la maison ils sont à la charge du constructeur. Merci de nous éclairer sur la question.